

Soins d'affirmation de genre



Couverture médicale et assistance juridique pour les étudiant·es dans leur parcours d'affirmation de genre

Pour plus de détails sur l'admissibilité, visitez alumo.ca.



Couverture médicale

Conçue pour compléter la couverture déjà offerte par l'assurance maladie provinciale. Elle offre :

- Jusqu'à 1 000 \$ pour les frais de déplacement et l'hébergement (franchise de 50 %)
 - Maximum à vie combiné de 50 000 \$ pour les procédures admissibles, incluant les frais de déplacement ou d'hébergement
- Visitez alumo.ca pour la liste des procédures admissibles.



Assistance juridique

Connecte les étudiant·es avec un cabinet d'avocats partenaire, donnant accès à un service de consultation juridique qui inclut :

- Des conseils sur la démarche appropriée dans le parcours d'affirmation de genre
- Des conseils juridiques sur les changements de genre et de nom

Comment accéder aux services

Couverture médicale

Soumettez vos **réclamations en ligne** ou par la poste afin de recevoir votre remboursement pour les procédures admissibles. Visitez **alumo.ca** pour connaître les détails et les instructions de réclamation.

Pour être admissible à ce service, vous devez fournir un diagnostic de dysphorie de genre ou d'incongruence de genre d'un·e médecin légalement qualifié (M.D.) ou d'un·e infirmier·ère praticien·ne. De plus, les dépenses pour les procédures médicales ne doivent pas être déjà couvertes par l'assurance maladie provinciale.



Numérisez pour
sélectionner votre
association étudiante ou
votre école

Assistance juridique

Remplissez le **formulaire de soutien en ligne** sur **alumo.ca** et sélectionnez les Soins d'affirmation de genre comme motif de votre demande.

Un partenaire juridique vous répondra sous peu.



Numérisez pour remplir
le formulaire en ligne
et demander une
assistance juridique

ALUMO